

## DEMANDE D'INFORMATION

---

Par Profil supprimé Postée le 13/08/2015 19:52

Bonjour,

je suis actuellement dans une situation assez difficile avec ma mère qui depuis qu'elle vit seule plonge complètement dans l'alcool j'envisage de demander une hospitalisation à la demande d'un tiers. Mais une personne travaillant dans le milieu médicale m'a indiqué qu'elle ne resterait pas longtemps hospitalisé car si un alcoolique n'est pas décidé à se faire soigner on les laisse repartir à leurs domiciles. je me retrouve donc dans une situation assez difficile que dois je faire et surtout comment l'aider ? je vous remercie pour votre aide.

---

### Mise en ligne le 20/08/2015

Bonjour,

Tout d'abord, nous tenons à vous présenter nos excuses pour notre réponse tardive.

Vous êtes inquiet pour votre mère et aimeriez l'aider. Pour cela, vous pouvez tout d'abord, essayer d'en discuter calmement avec elle, à un moment où elle n'est pas alcoolisée ; lui exprimer votre inquiétude, votre souhait de la voir aller mieux. Vous pouvez également lui proposer de l'accompagner pour rencontrer son médecin traitant ou un professionnel des addictions dans un centre d'addictologie.

Vous avez pensé à l'hospitalisation à la demande d'un tiers. Cette mesure est, comme on vous l'a très justement indiqué, de très courte durée car il ne s'agit pas d'une mesure de soin à proprement parler. En effet, on ne peut pas soigner quelqu'un qui ne veut pas se soigner. C'est impossible d'un point de vue légal mais c'est impossible surtout car on sait que ça ne fonctionne pas. Cette HDT est donc une mesure de protection quand la personne représente un danger imminent pour elle-même ou pour autrui. Si vous la trouvez un jour inconsciente, violente ou menaçant de se suicider, cette mesure aura lieu d'être. Mais encore une fois, elle ne pourra pas être soignée comme vous le pourriez l'espérer à cette occasion.

Voir une personne qu'on aime aller mal et trouver refuge dans l'alcool est très difficile. On se sent souvent impuissant. Sachez que lui en parler sans la juger, avec bienveillance et lui proposer votre aide quand elle sera prête à l'accepter est loin d'être inutile. Néanmoins, si vous le souhaitez, vous pourrez trouver dans notre rubrique « Adresses utiles » les coordonnées d'un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ces centres, qui proposent un accueil anonyme et gratuit, reçoivent les usagers mais également leurs proches afin de leur offrir du soutien et une « aide à aider ». N'hésitez pas à prendre rendez-vous si vous en ressentez le besoin.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8 h à 2 h du matin).

Nous vous souhaitons bon courage,

Cordialement,

---